

CONTRAT DE PARTAGE

Entre :

(Nom complet de l'héritier)

Né le (date de naissance à (lieu de naissance) Demeurant à (adresse complète)
(ci-après dénommé « Héritier 1 »)

Et

(Nom complet de l'héritier 2)

Né le (date de naissance] à [lieu de naissance) Demeurant à (adresse complète)
(ci-après dénommé « Héritier 2 »)

Et

(Nom complet de l'héritier 3)

Né le (date de naissance) à (lieu de naissance) Demeurant à (adresse complète)
(ci-après dénommé « Héritier 3 »)

Etc.

Préambule

Suite au décès de (Nom complet du défunt), décédé le (date de décès) à (lieu de décès), les héritiers se réunissent pour établir un contrat de partage des biens hérités, conformément aux dispositions du droit béninois et en respectant les principes d'égalité des genres.

1. Liste des Biens à Partager Les biens à partager sont les suivants :

1.1 Bien Immobilier

Description : (Description complète du bien immobilier, incluant adresse, caractéristiques, etc.)

1.2 Bien Mobilier

Description : (Liste des biens mobiliers, par exemple meubles, véhicules, etc.)

1.3 Liquidités

Montant : (Montant total en chiffres et lettres)

1.4 Autres Biens

Description : (Autres biens éventuels, comme comptes bancaires, actions, etc.)

2. Répartition des Biens

2.1 Bien Immobilier

Les parties conviennent de répartir le bien immobilier comme suit :

- Héritier 1 : (Part ou fraction du bien)
- Héritier 2 : (Part ou fraction du bien)
- Héritier 3 : (Part ou fraction du bien)
- Etc.

2.2 Bien Mobilier

Les biens mobiliers seront répartis selon les modalités suivantes :

- Héritier 1 : (Liste des biens attribués)
- Héritier 2 : (Liste des biens attribués)
- Héritier 3 : (Liste des biens attribués)
- Etc.

2.3 Liquidités

Les liquidités seront réparties en parts égales ou selon les proportions convenues :

- Héritier 1 : (Montant en chiffres et lettres)
- Héritier 2 : (Montant en chiffres et lettres)
- Héritier 3 : (Montant en chiffres et lettres)
- Etc.

2.4 Autres Biens

Les autres biens seront répartis comme suit :

- Héritier 1 : (Description des biens)
- Héritier 2 : (Description des biens)
- Héritier 3 : (Description des biens)
- Etc.

3. Respect des Principes d'Égalité des Genres

Les parties s'engagent à respecter le principe d'égalité des genres tout au long du processus de partage. Aucune discrimination ne sera tolérée en raison du genre des héritiers. Les décisions de partage seront prises en tenant compte de l'égalité et de la juste répartition entre tous les héritiers, indépendamment de leur genre.

4. Formalités Administratives

Les parties s'engagent à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires

pour formaliser le partage des biens, y compris les éventuelles formalités notariales et fiscales prévues par la législation béninoise.

5. Clauses Financières

Les frais liés à la procédure de partage, y compris les frais notariaux et les impôts éventuels, seront à la charge de (indiquer le ou les héritiers responsables).

6. Révocation du Partage

Le partage pourra être modifié ou révoqué uniquement par accord écrit unanime de toutes les parties. Toute modification devra être effectuée conformément aux dispositions légales en vigueur.

7. Droit Applicable

Le présent contrat est régi par le droit béninois. Tout litige relatif à ce contrat sera soumis aux juridictions compétentes du Bénin.

8. Dispositions Générales

8.1 Langue du Contrat

Le présent contrat est rédigé en langue (indiquer la langue, par exemple « française »).

8.2 Date et Signature

Le présent contrat est signé en [indiquer le nombre] exemplaires originaux, un pour chaque partie.

En foi de quoi, les parties ont signé le présent contrat le (date).

Pour l'Héritier 1 :

Nom : (Nom du signataire)

Signature :

Pour l'Héritier 2 :

Nom : (Nom du signataire)

Signature :

Pour l'Héritier 3 :

Nom : (Nom du signataire)

Signature :

ETC.